



Fiscalité, taxes et allocations communales 2019

Quotité impôts		2.25
Taxe immobilière		1.2 ⁰ / ₀₀
Allocation pour étudiants et apprentis sur présentation du diplôme		50.-
Allocation de naissance		500.-
Taxe de séjour	Par résidence secondaire	400.-
Taxe des chemins	Par habitation et propriété par étage	25.-
	Jusqu'à 10 ha selon barème	15.- à 100.-
	Plus de 10 ha	10.- ha
Taxe des chiens	Le 1 ^{er} animal	30.-
	Dès le 2 ^{ème} animal	60.-
Taxe des déchets	Par ménage	80.-
Prix de l'eau	Émolument par propriétaire	20.-
	Location compteur	15.-
	Prix de l'eau	1.70 / m ³
	Taxe minimale par compteur	50.-
	Taxe minimale par compteur pâturage	40.-
	Taxe minimale par compteur résidents secondaire	200.-
	Taxe de raccordement unique	1500.-
Epuraton	Prix de l'épuration	1.50 / m ³
	Taxe minimale par compteur	50.-
	Taxe minimale par compteur résidents secondaire	200.-
	Taxe de raccordement unique 5.-/m ² de terrain	3000.- mini